

ATTESTATION DE NON-DÉLIVRANCE D'UN PRÊT NE PORTANT PAS INTÉRÊT
PAR UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT CONCOURANT AU PLAN DE
FINANCEMENT

Mme/Mlle/Mn'a pas bénéficié d'une aide de l'Etat à la constitution de
l'apport personnel pour l'accession à la propriété sous forme d'un prêt ne portant intérêt
contracté auprès de notre établissement en vue de financer

Fait à..... , le

Cachet et visa de l'établissement de crédit

En application des dispositions de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies dans ce document peuvent être
transmises à l'organisme mentionné au cinquième alinéa de l'article L. 312-1 du CCH. Le
droit d'accès aux informations nominatives concernant l'emprunteur peut être exercé auprès de
l'établissement de crédit et de l'organisme susmentionné.